



MAIRIE de CRIEL sur Mer

PROCES-VERBAL Séance du Conseil Municipal Du lundi 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Criel sur Mer.

ORDRE DU JOUR

Préambule : Installation d'un nouveau conseiller suite à démission

1 / Finances : Projets d'investissements- demandes de subventions

1.1 Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux.

1.2 Installation de toilettes publiques automatiques à Criel-Plage.

1.3 Réfection de la partie basse du Boulevard Jean Mermoz avec création de places de stationnement.

2/ Ressources humaines

2.1 Délibération autorisant le recours à la vacation.

2.2 Création d'un poste de policier municipal.

Informations et questions

Pièces jointes adressées avec la convocation :

- Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2023 et ses annexes.

Présents :

Alain Trouessin, Nicole Taris, Jean-Christophe Raguét, Claudine Pariche, Eric Pruvost, Martine Touzain, Patrick Lamy, Agnès Planchon, Francis Haillet, Marie-Laure Haimez, Christian Adam, Christiane Sargis, Xavier Leconte, Elodie Boulenger, Marc Jourdain, Brigitte Leborgne, Francis Siodmak.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jérôme Trophard (pouvoir donné à Martine Touzain), Monsieur Aldo Morin (pouvoir donné à Alain Trouessin), Monsieur Guillaume Debeaurain (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguét), Monsieur Maurice Petit (pouvoir donné à Brigitte Leborgne), Madame Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak).

Absents non excusés : Madame Isabelle Hochart.

Soit un total de :

- 17 présents

- 22 votants

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Eric Pruvost est désigné secrétaire de séance.
Auxiliaire de séance : Carole Da Cunha.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Préambule :

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Marc Jourdain nommé conseiller municipal suite à la démission de Madame Raymonde Grout.

Monsieur le Maire indique que Madame Raymonde Grout a été nommée conseillère municipale en date du 24 janvier 2023.

Par courrier en date du 8 décembre 2023, elle a présenté sa démission du Conseil Municipal de Criel sur Mer, démission devenue effective et définitive à réception du courrier.

Conformément à l'article L.270 du code électoral : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Monsieur Marc Jourdain, candidat suivant de la liste « RASSEMBLER », intègre donc le Conseil Municipal, et remplace de facto Raymonde Grout au sein des commissions municipales où elle siégeait, à savoir : « activités socio-culturelles, actions sociales, de la jeunesse, et des aînés » et « Affaires scolaires, santé, activités sportives ».

Conformément à la réglementation en vigueur, le tableau du Conseil Municipal a été actualisé et transmis au service de contrôle de légalité de la Préfecture.

Monsieur le Maire présente ses félicitations à Monsieur Marc Jourdain et lui souhaite la bienvenue.

Le Mot du Maire :

Avant de débiter cette séance, Monsieur le Maire tient à adresser au Conseil Municipal ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024. L'année qui s'ouvre est pleine de promesses et d'opportunités.

Monsieur le Maire souligne le travail déjà accompli et renouvelle toute sa confiance au Conseil Municipal qui contribue à faire de Criel-sur-Mer une ville où il fait bon vivre. En exprimant ses idées, préoccupations et suggestions chacun participe à la vitalité d'une démocratie locale et œuvre pour le bien commun et le progrès de la commune. Il reste néanmoins de nombreux projets et défis à relever.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur engagement continu envers la ville de Criel-sur-Mer, et adresse à chacun ses vœux de réussite, de prospérité et de bienveillance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions et conventions signées :

N° Décision	Objet	Date
2023-83	Marché Public Assurances – Attribution de marché, lot « Dommages aux biens » SMACL	27/11/2023

2023-84	Marché Public Assurances - Attribution de marché, lot « Responsabilité risques annexes » <i>PNAS</i>	27/11/2023
2023-85	Marché Public Assurances - Attribution de marché, lot « Flotte automobile » <i>SMACL</i>	27/11/2023
2023-86	Marché Public Assurances - Attribution de marché, lot « Protection Juridique » <i>SARRE & MOSELLE</i>	27/11/2023
2023-87	Contrat de services (logiciels comptabilité, RH et cimetière) du 01/01/2024 au 31/12/2026. <i>Berger Levraut</i>	02/12/2023
2023-88	Renouvellement abonnements téléphoniques et Internet <i>Société ORANGE</i>	11/12/2023
2023-89	Contrat de collecte et traitement des consommables usagers (cartouches imprimantes...) <i>Société CONIBI</i>	11/12/2023
2023-90	Contrat de campagne de distribution de flyers et plans de Criel sur mer par <i>La Poste</i>	14/12/2023
2023-91	Contrat de maintenance logiciel de gestion, Services technique, Fluxnet 1 an renouvelable par tacite reconduction. <i>Société IDEATION</i>	14/12/2023
2023-92	Convention 2023 de participation aux financements des structures d'accueil petite enfance conventionnées <i>CCVS</i>	19/12/2023
2023-93	Convention Chantier d'insertion 2024 <i>Association du Vimeu</i>	20/12/2023
2023-94	Renouvellement adhésion à l'Association NAtionale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP), incluant une assurance garantissant les risques liés au transport d'élèves.	27/12/2023
2024.01	Marché Public de travaux MSP – Déclaration de sous-traitance – acte modificatif – entreprise Murs et sols	04/01/2024

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Finances « Projets d'investissements- demandes de subventions »

1.1 Demande de subvention pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux

Dans la continuité des actions déjà entreprises en matière d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses travaux.

Au préalable, des audits énergétiques doivent être réalisés afin de pouvoir solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

La réalisation de ces audits énergétiques peut être subventionnée par le Département à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire présente la liste des bâtiments communaux concernés par ce projet :

Bâtiments concernés	Coût Audit HT
Manoir de Briançon	4 100 €
Château de Chantereine	15 500 €
Gymnase	3 500 €
Groupe scolaire	7 000 €
TOTAL	30 100 €

Monsieur Eric Pruvost précise que ces études nous permettront de connaître les points faibles de nos bâtiments et ainsi de déterminer les travaux à mener. Nous souhaitons également réfléchir sur la possibilité de produire de l'énergie « propre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des différents partenaires financiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

1.2 Demande de subvention pour l'installation de toilettes publiques automatiques à Criel-Plage

Monsieur le Maire fait part d'un projet de remplacement des toilettes publiques actuelles à Criel-Plage par des toilettes publiques automatiques.

L'installation de toilettes automatiques présente plusieurs avantages :

- en termes d'hygiène : elles sont dotées d'un système automatique qui assure le nettoyage et la désinfection après chaque passage
- en termes de services : les horaires d'ouverture sont programmés. Actuellement, ceux sont les agents municipaux qui ouvrent et ferment les sanitaires. L'amplitude se limite donc aux horaires des services ce qui n'est pas toujours satisfaisant.
- en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : ces installations répondent aux normes.

Le coût prévisionnel de ce projet est de : 65 000 € HT.

Ce projet est éligible à subventions, selon le tableau de financement suivant :

Financeurs	Subventions sollicitées	%
Etat/DETR	19 500 €	30 %
Département 76	19 500 €	30 %
Ville de Criel sur Mer	26 000 €	40 %
Total	65 000 €	100 %

Monsieur Marc Jourdain souhaite connaître le nombre de sanitaires.

Monsieur le Maire indique qu'il y a 2 cabines de prévues.

Monsieur Patrick Lamy explique que le projet est d'installer ces cabines automatiques à la place des toilettes actuelles. L'avantage de ce système automatique est qu'il ne nécessite aucune intervention d'agents pour l'entretien et la gestion des horaires d'ouverture.

Monsieur Marc Jourdain souhaite savoir si ce service est payant et connaître les heures d'ouverture et de fermeture.

Monsieur Patrick Lamy indique que ce service est gratuit.

Les horaires d'ouverture ne sont pour l'heure pas définis. Toutefois, étant programmables, ils seront adaptés selon les besoins.

L'objectif pour le moment est d'effectuer une « année test » dans le but de voir si ces toilettes sont suffisantes en nombre, et dans ce cas les toilettes existantes pourront être fermées,

permettant ainsi de récupérer un local pouvant servir, par exemple, de rangement pour les agents du SDIS76 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine Maritime) en période de surveillance des plages.

Un point d'étape après une année sera alors effectué.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un « projet », sa concrétisation ne se fera que si les subventions sont accordées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des différents partenaires financiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

1.3 Demande de subvention pour la réfection de la partie basse du Boulevard Jean Mermoz avec création de places de stationnement.

Monsieur le Maire indique que chaque saison estivale, la commune de Criel sur Mer est confrontée à des problèmes de stationnement liés à l'afflux de touristes. Il est donc nécessaire de pallier ce manque de stationnement en front de mer par la création de places.

Le boulevard Jean Mermoz est proche de la plage et offre une largeur suffisante pour créer des places de stationnement.

Ce projet permettrait également de procéder à la remise en état du boulevard et de créer une voie sécurisée pour la circulation de piétons et cyclistes.

Monsieur le Maire présente en détail ce projet qui consiste à :

- la réfection complète de la voie : de son intersection avec la rue du Tréport à son intersection avec la rue de Normandie.
- la réalisation de places de stationnement.
- la réfection des trottoirs.
- la création d'une voie partagée, type chaucidou.

Le coût du projet s'élève à 400 568.20 € HT, et peut être financé de la manière suivante :

Financeurs	Subvention sollicitée HT	%
Etat/DETR	120 170.46 €	30 %
Département 76	39 000.00 €	9.74 %
Ville de Criel sur Mer	241 397.74 €	60.26 %
Total	400 568.20 €	100 %

Madame Brigitte Leborgne demande si des plans sont disponibles et consultables.

Monsieur le Maire indique que le bureau V3D Concept est en charge de l'étude, à l'heure actuelle les plans présentés ne sont pas finalisés.

Ce projet fera l'objet, en préalable, d'une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Francis Siodmak demande si le stationnement sera payant.

Monsieur le Maire indique que pour le moment ce point n'a pas été envisagé.

Monsieur Jean-Christophe Raguét souligne que le but principal est de répondre aux problèmes liés aux stationnements sauvages. Si le stationnement est payant, les automobilistes iront se garer sur les places gratuites dans les rues adjacentes. Néanmoins, il est envisageable de sectoriser des stationnements payants et gratuits.

Monsieur le Maire indique que la question sera débattue lors de la présentation de la maquette au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des différents partenaires financiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

2/ Ressources Humaines

2.1 Délibération autorisant le recours à la vacation

Monsieur le Maire rappelle que le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux.

Les emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers peuvent, dans certaines circonstances, être occupés par des agents contractuels de droit public.

En dehors de ces cas, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé.
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public.
- rémunération attachée à l'acte.

Pour répondre à ces besoins ponctuels des services, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à la vacation, dans les cas précités, sur la période du 01/02/2024 au 31/12/2024.
- de fixer la rémunération de chaque vacataire sur la base d'un taux horaire de 22 €.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte afférent à cette décision.

2.2 Création d'un poste de policier municipal

Notre agent de surveillance de la voie publique (ASVP), Monsieur Gilles Vallois, a quitté nos services le 31 décembre 2023 pour une retraite bien méritée.

Les missions des ASVP se limitent à la réglementation concernant le stationnement, les règlements de propreté de la voie publique et aux missions de prévention. Les besoins sur notre territoire en matière de police et de sécurité sont plus étendus.

Pour ces raisons, nous avons recruté, en mai 2023, un policier municipal, Monsieur François Bindi.

Certaines missions ne peuvent être assurées que par une équipe de 2 policiers municipaux, et concernant notre territoire, des besoins se font sentir face aux comportements à risque de certaines personnes. Il est donc nécessaire d'adapter notre organisation en recrutant un deuxième policier municipal (en lieu et place d'un ASVP). Il s'agit de Monsieur Frédéric Lasne,

ancien gendarme, qui rejoindra les services de notre police municipale à compter du 1^{er} avril 2024.

Cette nouvelle organisation permettra, notamment, d'effectuer des contrôles de vitesse.

Monsieur Patrick Lamy précise que les contrôles de vitesse s'effectuent à l'aide d'un cinémomètre. Afin de limiter les dépenses, nous envisageons de conventionner avec une collectivité voisine pour son utilisation.

Madame Brigitte Leborgne demande si les policiers municipaux auront des horaires de travail différents.

Monsieur le Maire indique que les horaires seront définis en fonction des besoins et des périodes de l'année (basse et haute saisons), et des horaires décalés pourront être instaurés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi de gardien-brigadier à temps complet relevant de la catégorie C, au service de police.
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SERVICE DE POLICE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Policier municipal	Gardien -Brigadier	C	1	2	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

Monsieur le Maire informe qu'une étude est en cours pour la mise en place d'une vidéo protection afin de compléter l'action de sécurisation du territoire. Il précise qu'il s'agit bien de « vidéo protection » et non de « vidéo surveillance ». Dès lors, les bandes enregistrées ne peuvent être consultées que sur réquisition du Procureur de la République dans le cadre de cambriolages, accidents de la route, etc.

Monsieur Patrick Lamy précise que ce projet est élaboré en collaboration avec la gendarmerie nationale. Cet outil répond également à leurs besoins et leur permet d'améliorer leur taux d'élucidation des enquêtes.

Une rencontre a d'ores et déjà eu lieu avec des officiers de la gendarmerie de Rouen afin de déterminer les zones de surveillance à privilégier et des points de contrôle aux entrées et sorties de ville sont prévus.

Monsieur le Maire indique que c'est un système performant, qui fonctionne également la nuit (caméras infrarouges) permettant l'identification des plaques d'immatriculation.

Il est également envisagé de réactualiser le dispositif « citoyen vigilant » actuellement en place sur le secteur Mesnil-Val, et potentiellement de l'étendre à d'autres secteurs.

Dès l'obtention de tous les éléments détaillés (étude d'impact, coûts, subventions...), ces projets feront l'objet d'une présentation en séance du Conseil Municipal.

Informations

o Bilan des consommations énergétiques suite aux actions mises en place depuis l'hiver 2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pruvost afin de présenter le bilan des consommations énergétiques.

Les tableaux des montants des dépenses énergétiques 2022/2023 sont projetés au Conseil Municipal (cf. annexe 1)

Monsieur Pruvost rappelle que différentes actions en termes d'économie d'énergie ont été mises en place depuis l'hiver 2022.

Des mesures permettant de limiter l'augmentation de la consommation électrique ont été décidées en collaboration avec les associations et les différentes structures de la mairie (services administratif et technique, Château de Chantereine, Groupe scolaire, structure d'accueil Titou...).

Monsieur Pruvost présente le comparatif des dépenses d'électricité qui s'élèvent :

- pour l'année 2022 à : 150 220 €,
- pour l'année 2023 à : 160 730 €.

Nos dépenses sur ce poste ont donc augmenté de 7 % alors que le coût du kWh a augmenté sur la même période de 42% (toutes charges et taxes incluses).

Monsieur Eric Pruvost tient à féliciter toutes les personnes ayant contribué à obtenir ce résultat.

Pour mémoire, fin 2022, nous avons décidé de réduire les périodes d'allumage de l'éclairage public.

Cette décision a permis de réduire de près de 36% la consommation liée à l'éclairage public, passant de 351 779 kWh à 225 790 kWh.

Monsieur Lamy souligne que l'économie réalisée sur ce poste est de l'ordre de 30 000 €, montant non négligeable.

Il est nécessaire de continuer les actions et efforts en ce sens, compte tenu des trois augmentations du prix du kWh prévues, deux sur l'année 2024 et une sur l'année 2025.

Par ailleurs, une étude énergétique concernant le groupe scolaire a été commandée. Ces bilans permettront d'étayer les dossiers de demande d'aide financière et de travailler sur de nouvelles actions à mettre en place (éclairage, chauffage des bâtiments, etc).

o Nouveau plan de stationnement rue de la Libération

Monsieur Lamy présente au Conseil Municipal le nouveau plan de stationnement rue de la Libération.

Le nouveau plan de stationnement est projeté au Conseil Municipal (cf. annexe 2)

Dans l'objectif de fluidifier le stationnement et de faciliter l'accès aux commerces, un projet d'instaurer une zone bleue sur le parking de la place Albert Jacquard (place de la Poste) avait été évoqué en séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023.

Le travail de réflexion s'est poursuivi, et ce en collaboration avec notre police municipale ainsi qu'un groupe de travail du Conseil des Sages, et finalement cette première idée a été abandonnée.

Ce projet a évolué et afin de concilier le stationnement des riverains, des usagers des commerces et autres professionnels, un nouveau plan de stationnement a été élaboré tant au niveau de la rue de la Libération qu'au niveau de la rue de la Mer à Mesnil-Val.

Il est donc proposé la création de zones de stationnement à durée limitée.

Le stationnement dans ces zones est soumis à l'utilisation d'un disque de stationnement, le durée peut être variable.

L'objectif étant d'assurer une meilleure rotation des véhicules et de faciliter l'accès aux commerces.

La répartition des places est faite sur l'ensemble de la rue de la Libération, soit 13 places, et 1 place au niveau de la boulangerie de Mesnil-Val.

Le stationnement en arrêt minute s'applique de 9h00 du matin à 19h00 le soir, 7 jours sur 7. Ce plan de stationnement permet également à la police municipale de pouvoir sanctionner les usagers en cas de stationnement gênant et abusif.

Il est, par ailleurs, précisé que le défaut d'utilisation du disque adéquat est sanctionné par une amende correspondant aux contraventions de la première classe en matière d'arrêt et de stationnement, soit une amende forfaitaire de 17 euros.

Nous souhaitons pouvoir débiter la première phase de ce projet vers le printemps 2024, par le marquage au sol et la pose de panneaux de signalisation de stationnement arrêt minute.

Monsieur Francis Haillet demande si les places au niveau de la place Albert Jacquard (place de la Poste) sont maintenues, car cela permettrait de dégager la rue et de gagner de la visibilité sur le Manoir de Briançon.

Monsieur Patrick Lamy indique qu'elles sont bien prévues et précise qu'aucune place de stationnement n'est supprimée, les 14 places arrêt minute viennent en remplacement des places existantes.

Le projet d'installer un parking à vélos sur la place Albert Jacquard est également à l'étude.

o Ateliers « Rencontres Climatiques » organisés par le SAGE

Monsieur le Maire rappelle que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Vallée de l'Yères organise trois ateliers à destination des élus et agents communaux, sur le thème du dérèglement climatique afin de définir ensemble une trajectoire d'adaptation et de réduction de nos impacts. (Communication auprès des élus et des agents en date du 9 janvier 2024)

Les dates :

- Le jeudi 15 février à 9h00 à Criel-sur-Mer : « *Fresque du climat* »

- Le jeudi 4 avril à 9h00 à Saint Léger au Bois : « *La sobriété un prérequis, pourquoi & quels leviers ?* »

- Le jeudi 6 juin à 9h00 à Villy-sur-Yères : « *Une trajectoire d'adaptation pour un monde durable, empreint de bonheur est-ce possible ? Construisons-là ensemble !* »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à s'y inscrire et à diffuser l'information le plus largement possible.

o Elections Européennes

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024 (un seul tour), et invite les membres du Conseil Municipal à inscrire cette date dans les agendas pour la tenue des bureaux de votes.

Réponses aux questions

o Lors du précédent Conseil Municipal du 6 décembre 2023, Madame Brigitte Leborgne a indiqué que l'échelle verticale au niveau de l'épi Est de la falaise est empruntée par les usagers.

La photo de l'échelle verticale et de la signalisation actuellement en place est projetée au Conseil Municipal (cf. annexe 3)

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une échelle de secours (gérée par le Département) qui doit rester libre d'accès pour l'intervention des services de secours, de gendarmerie et de l'Etat.

Une signalisation est en place rappelant l'interdiction de circuler en pied de falaise (pour rappel la distance de sécurité est comprise entre 1 et 1,5 fois la hauteur de la falaise).

Questions diverses

o Madame Brigitte Leborgne souhaite avoir un point sur l'avancée de la Maison de Santé. Monsieur le Maire indique que le 1^{er} février 2024, Monsieur Sylvain Mercher, médecin généraliste, sera installé, s'ensuivra l'arrivée de la kinésithérapeute, des autres médecins et de la secrétaire médicale.

Après cette première phase d'installation, l'aménagement du bâtiment existant sera terminé permettant aux infirmiers, podologue, diététicienne et sage-femme d'investir les lieux. Une inauguration de la MSP est prévue courant du mois d'avril 2024.

o Madame Brigitte Leborgne demande où en est le projet immobilier de lotissement derrière le groupe scolaire, évoqué lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire explique que cette parcelle a fait l'objet de plusieurs projets successifs, présentés par différents porteurs, mais aucun n'a abouti. Aujourd'hui, un nouveau projet a été présenté, nous espérons vivement qu'il se réalise. Toutefois, la proximité de la route départementale D925 combinée à la loi Littorale rendent tous projets complexes pour les investisseurs : par exemples, le recul par rapport à la RD925, le fait d'être dans l'obligation de terminer la construction d'une parcelle avant de pouvoir passer à la parcelle suivante.

o Monsieur Francis Siodmak interroge : il a rencontré le responsables des Services Techniques rue de la Vallée Verte. Ce dernier était sur place afin de voir le paratonnerre situé à côté d'un transformateur électrique. Il souhaitait voir son utilité en vue d'un éventuel démontage. Monsieur Siodmak souhaite que ce paratonnerre reste en place.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque.

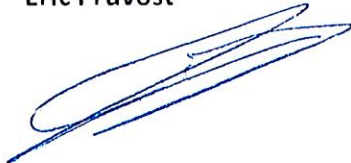
Pour information, Monsieur le Maire indique que suite à de nombreuses coupures de courant survenues dans la commune de Criel-sur-Mer, et notamment en novembre 2023, qui ont entre autre occasionné des pertes de marchandise au supermarché Carrefour Contact, Monsieur le Maire a adressé un courrier à Enedis.

L'objectif de ce courrier est de souligner l'impact et les conséquences de ces coupures récurrentes.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h25.

A Criel sur Mer, le 27 mars 2024

Le Secrétaire de séance
Eric Pruvost



Le Maire
Alain TROUOSSIN

